



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2012**

DATE DE CONVOCATION

09 mars 2012

DATE D’AFFICHAGE

09 mars 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2012/10-1/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE QUATORZE MARS À SEIZE HEURES,
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni
en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice,
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a
acceptées. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, ayant donné procuration à
Madame **Valérie BATAILLIE**.

.../...

Délibération n° 10-1/2012/MT
Mise en œuvre de la révision simplifiée du PLU
Concernant le secteur de Patawa

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Compte-tenu de l'acquisition à venir de la parcelle AT300 par le Conservatoire du Littoral pour la mise en valeur du baignade des Annamites il apparaît nécessaire de réviser le Plan Local d'Urbanisme entériné par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2008 en utilisant la procédure de révision simplifiée prévue par l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme afin :

- de permettre la mise en place d'un zonage permettant la valorisation du baignade sur la parcelle dont le Conservatoire du Littoral va faire l'acquisition ;
- de maintenir une cohésion dans le zonage du PLU.

Considérant les éléments exposés, je vous demande

1°) de m'autoriser à prescrire la révision simplifiée du PLU conformément aux articles L.123-13, L.123-19 et R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

2°) de m'autoriser à lancer la concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme sur le projet et sur ses incidences sur le PLU

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la délibération 2008-49-MT en date du 13 décembre 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport du Maire;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

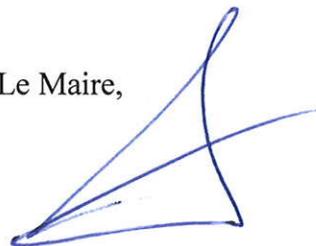
Article 1 : **PRESCRIT** la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L.123-13 et L.123-19, aux articles R.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Article 2 : **DEMANDE** à Monsieur le Maire de lancer la consultation prévue à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme sur le projet et sur ses incidences sur le Plan Local d'Urbanisme.

ADOPTÉE PAR QUATORZE VOIX POUR (14) ET ZERO VOIX CONTRE (0)

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 14 mars 2012

Le Maire,



Patrick LECANTE



- Publication le : 28 MAR. 2012